ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 2424

présenté par M. Martin

ARTICLE 33

Substituer aux deux occurrences du mot :

« ils »,

les mots:

« ces professionnels »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.